

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 AVRIL 2026

Présents : Messieurs HUCHET - COLA- GUERIN C. - VITRAC - MARIETTE - GUERIN T. OUVRARD – BREUT -
EYQUEM –
Mesdames : SOUSA - HUCHET - BLAZY - CROUZET - PIVETTA - CHANONY BARON - SINSOU –
PEROT

Procuration : de Mr SICAIRE à Mme PEROT

Absent excusé : Mr SICAIRE

Absent : Néant

1) - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Le compte rendu de cette séance est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance :

Madame Danielle HUCHET est désignée secrétaire de séance

2) - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)2025

Monsieur le Maire présente le CFU 2025, document officiel qui remplace le compte administratif et le compte de gestion pour les collectivités locales.

Le document Trésorerie présente les résultats suivants :

* recettes réalisées en Investissement :	522 429,97 €
* recettes réalisées en fonctionnement :	1 777 697,44 €
* dépenses réalisées en investissement :	550 694,54 €
* dépenses réalisées en fonctionnement :	1 708 140,52 €

Le document Mairie présente les mêmes chiffres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

* approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune

* Donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Par : 18 voix pour - 0 voix contre - 1 abstention (Mr le Maire ne prenant pas part au vote)

3) - AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de la section de fonctionnement à affecter.

Recette de l'exercice	1 777 697,44 €
-----------------------	----------------

Dépenses de l'exercice	1 708 140,52 €
------------------------	----------------

Résultat de l'exercice	69 556,92 €
-------------------------------	--------------------

Résultat de l'exercice antérieur	52 947,72 €
----------------------------------	-------------

Résultat de clôture à affecter	122 504,64 €
--------------------------------	--------------

Résultat de la section d'investissement à affecter :

Recette de l'exercice	522 429,97 €
-----------------------	--------------

Dépenses de l'exercice	550 694,54 €
------------------------	--------------

Résultat de l'exercice	- 28 264,57 €
-------------------------------	----------------------

Résultat de l'exercice antérieur	527 943,38 €
----------------------------------	--------------

Résultat de clôture à affecter	499 678,81 €
--------------------------------	--------------

Dépenses d'investissement non mandatées	184 487,78 €
---	--------------

Recettes d'investissement restant à réaliser	140 000.00 €
--	--------------

Solde des restes à réaliser	44 487,78 €
-----------------------------	-------------

Excédent réel de financement	455 191,03 €
------------------------------	--------------

en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement	112 504,64 €
--	--------------

Excédent reporté à la section de fonctionnement	10 000.00 €
---	-------------

Cette affectation a été adoptée à l'unanimité.

4) - VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTE

Mr le Maire rappelle que par délibération du 10/04/2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

* Taxe foncière sur les propriétés bâties	taux à 44,42 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties	taux à 73,15 %
* Taxe d'habitation	taux à 14,79 %

Mr le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour 2026 comme suit :

* Taxe foncière sur les propriétés bâties	taux à 44,86 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties	taux à 73,88 %
* Taxe d'habitation	taux à 14,94 %

Vote : 18 voix POUR - 1 voix CONTRE Mr Eyquem) - 0 abstention

5) - TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET RESTAURANT SCOLAIRE

Mr le Maire rappelle que la gestion de l'accueil périscolaire est géré par l'association LEO LAGRANGE. Le conseil municipal, sur l'avis de la commission finances, après en avoir délibéré décide de modifier les tarifs de cet accueil à compter du 01/09/2026

* Avec un quotient familial de 0 à 400.....	tarif actuel : 1,10€.....	tarif 2026 : 1,15€
* Avec un quotient familial de 401 à 800.....	tarif actuel : 1,15€.....	tarif 2026 : 1,20€
* Avec un quotient familial de 801 à 1200.....	tarif actuel : 1,20€.....	tarif 2026 : 1,25€
* Avec un quotient familial supérieur à 1200.....	tarif actuel 1,30.....	tarif 2026 : 1,35€

De même, sur l'avis de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et considérant que les tarifs de la restauration sont inchangés depuis 2022, décide de modifier ces tarifs à compter du 01/09/2026, comme suit:

* Enfants	tarif actuel : 2,70€	tarif 2026 : 2,80€
* Adultes	tarif actuel : 6,95€	tarif 2026: 7,15€
* Personnel communal	tarif actuel : 5,40€	tarif 2026 : 5,55€

Vote : 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Communal 2026 arrêté lors de la réunion commission des finances du 31/03/2026, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 803 192,00 €
Dépenses et recettes d'investissement :	1 036 187,78 €
TOTAL	2 839 379,78 €

L'Assemblée AUTORISE les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de :

7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement

7,5 % des dépenses réelles en section d'investissement

Par : 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

7) - DELEGATION POUR L'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES DE FAIBLE MONTANT AU MAIRE

Vu le décret du 20 février 2026 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le Maire rend compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation le seuil plafond ayant été fixé à 200,00 €.

Sur rapport de Mr le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner délégation à Monsieur le Maire, dans la limite du montant maximum de 200,00 €, de décider de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables proposées par le comptable public.

Par : 19 Voix POUR - 0 Voix CONTRE - 0 abstention

8) - SUBVENTION AU CCAS DES EGLISOTTES

Il est proposé de verser au budget CCAS une subvention destinée à financer les dépenses prévues en section d'exploitation permettant ainsi de l'équilibrer.

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget CCAS, le conseil municipal décide d' APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 565,32 € pour la section d'exploitation du budget CCAS, et de DIRE que les crédits sont prévus au budget principal.

Par : 19 Voix POUR - 0 Voix CONTRE - 0 abstention

9) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CCAS

Les membres titulaires au CCAS sont :

- * Mme HUCHET Danielle
- * Mr COLA Esserrhini
- * Mr EYQUEM Jean-Marie
- * Mme SINSOU Sylvie

Cette proposition est adoptée par : 19 Voix POUR - 0 Voix CONTRE - 0 abstention

10) - SIGNATURE DUNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET SERVICES ENTRE LA MAIRIE ET LE CCAS

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de personnel, de services et de locaux par la Mairie au CCAS, et fixe les conditions de gestion administrative et financière entre les deux parties.

Après la lecture de ce projet par Mr le Maire, le conseil municipal décide :

- d'accepter la convention tel que présentée
- d'autoriser le Maire à signer la dite convention
- de charger Mr le Maire de l'application des termes de la convention

Par 19 Voix POUR - 0 Voix CONTRE - 0 abstention

11) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX SYNDICATS ET DIFFERENTS ORGANISMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les membres suivants pour siéger

- au **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA GIRONDE**

- Titulaire : Mr HUCHET Patrick- Maire

- Suppléant : Mr COLA Esserrhini — adjoint au Maire

Par : 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

- au **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DES VALLEES DE L'ISLE ET DE LA DRONNE ET à LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Titulaire : Mr HUCHET Patrick — Maire

Suppléant : Mr GUERIN Claude — adjoint au Maire

Par : 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

- à **L'AGENCE GIRONDE RESSOURCE**

Titulaire : Mr GUERIN Claude — adjoint au Maire

Suppléante : Mme CHANONY Stéphanie — conseillère municipale

Par : 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

- **BIBLIO GIRONDE**

Titulaire : Mr GUERIN Claude — adjoint au Maire

Par 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

- au **SYNDICAT INTERCOMMUNAL à VOCATION UNIQUE DU CHENIL DU LIBOURNAIS**

Titulaire : Mr GUERIN Claude — adjoint au Maire

Suppléant: Mr BREUT James — conseiller municipal

Par 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

- au **SYNDICAT D'AMENAGEMENT du BASSIN VERSANT DRONNE AVAL**

Titulaires : Mr HUCHET Patrick - Maire

Mr COLA Esserrhini — adjoint au Maire

Suppléants : Mme HUCHET Danielle — adjointe au Maire Mr

GUERIN Claude — adjoint au Maire

Par 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

- à **L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE GIRONDE**

Titulaire : Mr HUCHET Patrick - Maire

Suppléante Mme BARON Betty — conseillère municipale

Par 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

- au **COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)** Titulaire : Mme

SINSOU Sylvie — conseillère municipale

Par 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

- **CORRESPONDANT DEFENSE**

Mr HUCHET Patrick - Maire

Par 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

12) DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ECOLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour siéger au Conseil d'Ecole :

- Mr HUCHET Patrick - Maire

- Mr COLA Esserrhini — adjoint au Maire

Par 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

13) - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE

ELECTORALE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les membres suivants pour siéger à la Commission de Contrôle de la Liste Electorale:

- Liste de Mr HUCHET : Mr MARIETTE Philippe - conseiller municipal

Mme HUCHET Danielle — adjointe au Maire Mr

GUERIN Claude — adjoint au Maire

Liste de Mr SICAIRE : Mme PEROT Patricia — conseillère municipale

Liste de Mr EYQUEM : Mr EYQUEM Jean-Marie — conseiller municipal

Par 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

14) - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal, ont été désignés :

- Délégués titulaires : Mme HUCHET Danielle — adjointe au Maire

Mr GUERIN Claude - adjoint au Maire

Mme SINSOU Sylvie — conseillère municipale

- Délégués suppléants : Mme BLAZY Carole — conseillère municipale

Mme SOUZA Nathalie - conseillère municipale

Mr COLA Esserrhini - adjoint au Maire

Par 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

15) - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la DGFIP concernant la désignation des commissaires au sein de la Commission des Impôts Directs.

Comme demandé dans ce courrier, il est décidé d'adresser à la DGFIP une liste de 32 noms (volontaires).

Parmi cette liste, 16 noms seront retenus par la DGFIP.

Parmi les 16 retenus, 8 personnes seront désignées titulaires et 8 suppléantes.

Par 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

16) - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la CALI demandant de désigner 2 membres (un titulaire/un suppléant) susceptibles de siéger à la CIID.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à soumettre les membres suivants à la CALI :

- Mr HUCHET Patrick — Maire titulaire
- Mme CROUZET Corinne — conseillère municipale — suppléante

Par 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

17) - AVENANT n ° 3 de PROROGATION à la CONVENTION avec L'EPF NOUVELLE AQUITAINE - REVITALISATION CENTRE BOURG

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet d'avenant à la convention signée avec l'Etablissement Foncier Public (EPF).

Cette convention a été signée afin de faciliter un projet de requalification d'un foncier stratégique dans le bourg, pour y développer un programme de logements à destination des personnes âgées sur les parcelles AB 7/9/10 et 11 .

Le projet d'avenant a pour objet de :

- modifier la durée de la convention jusqu'au 30/06/2028 pour être en corrélation avec le planning prévisionnel de cession avec Domofrance.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'ACCEPTER les termes de l'avenant
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que présenté

Par 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

18) — CALI — Engagement d'une procédure d'évolution du PLUI-HD

* Considérant que la CALI dispose de la compétence PLU depuis le 1^{er} janvier 2017

* Considérant que la commune souhaite une modification concernant l'obligation de respecter un retrait maximum de 15 m par rapport à l'Avenue Victor Hugo, qui met en péril un projet d'utilité publique de création d'une résidence de 10 logements type T1 - T2 pour personnes âgées, dans le centre bourg en lien avec l'EPFNA et Domofrance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil Communautaire afin :

* De prescrire une modification simplifiée du PLU de la Commune de LES EGLISOTTES afin de supprimer le retrait maximum de 15 m par rapport à l'Avenue Victor Hugo pour ces parcelles AB 7 — 9 -10 et 11.

Par 19 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention

19) - INFORMATIONS DIVERSES

1) Les Rochal'Twirl

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les articles des journaux Sud Ouest et Le Résistant relatant les excellents résultats de nos majorettes « Les Rochal'Twirl » lors du championnat national de twirling bâton qui s'est tenu à Nîmes du 4 au 6 avril 2026.

Cinq médailles d'or, cinq médailles d'argent, et une médaille de bronze.

Cette performance permet à nos champions et championnes d'atteindre la troisième place au classement général des meilleurs clubs français de l'année 2026.

Prochaine étape, le championnat d'Europe qui se déroulera du 3 au 5 juillet 2026 à Perpignan. Nous leur souhaitons toutes les réussites possibles.

2) Retour de formation de deux de nos agents communaux

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail reçu de la société de formation FAD ROCH suite à un stage de formation de 2 de nos agents communaux.

La formatrice professionnelle dans le domaine de la petite enfance souligne les qualités remarquables de ces 2 agents.

Le thème de la formation, l'incivilité, l'agressivité et la violence chez les enfants a fait ressortir une posture particulièrement réflexive chez ces 2 agents.

La formatrice est donc « convaincue que leurs compétences contribuent pleinement à la qualité de l'accueil proposé aux enfants » au sein de notre commune.

3) D.I.A.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la liste des déclarations d'intention d'aliéner du 18/3/2026 au 30/04/2026.

4) Prochain Conseil

Monsieur le Maire informe les élus que le prochain conseil municipal aura lieu le 5 Juin 2026 date identique pour toutes les communes de moins de 9 000 habitants.

Il s'agira ce jour-là de désigner les délégués pour les élections sénatoriales qui doivent avoir lieu le 27 septembre 2026 en Préfecture de Région.

L'ensemble des sujets ayant été examiné, la séance est levée à 22h30.